



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète de la Somme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RTE. Extension du poste électrique RTE 225kV/90kV dit de Blocaux à Gauville.
ERDF. Création d'un poste source électrique ERDF 225kV/20kV à Gauville.
ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE AUX TRAVAUX.**

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 27 février 2015, il sera procédé en vertu du code de l'environnement, du mardi 7 avril 2015 au jeudi 7 mai suivants inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, à une enquête publique unique sur le territoire de la commune de Gauville, préalable aux travaux dans le cadre du programme de travaux envisagés par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) et Electricité Réseau Distribution France (E.R.D.F) qui consistent en :

- l'installation d'un transformateur à 225 000/90 000 volts de 100 MVA au poste de Blocaux,
- la création par ERDF, d'un poste source de distribution dit de Gauville, afin d'y installer à terme trois transformateurs 225 000/20 000 volts de 2X40 MVA et leur cellule,
- l'extension du poste RTE 225 000/90 000 volts de Blocaux pour permettre le raccordement du poste ERDF de Gauville via un transformateur 225 000/20 000 volts de 2X40 MVA et le raccordement du nouveau transformateur 225 000/90 000 volts.

Cette enquête publique unique se substitue à l'enquête préalable aux travaux d'extension du poste électrique existant 225 000 /90 000 volts de Blocaux (RTE) et à l'enquête préalable aux travaux de création d'un poste source de distribution dit de Gauville (ERDF). Elle a pour objet d'informer le public sur le projet et de lui permettre de prendre connaissance du dossier notamment de l'étude d'impact et de recueillir ses observations.

M. Guy MARTINS, cadre du secteur bancaire à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête sus-énumérée. Mme Brigitte DEVILLERS-RACINE, attachée principale territoriale à la retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur peut être amenée en cas d'empêchement du titulaire, à le remplacer.

Pour cette enquête, le commissaire-enquêteur a son siège en mairie de Gauville où il se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures ci-après mentionnés:

- mardi 7 avril 2015 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 16 avril 2015 de 14 heures à 17 heures,
- samedi 25 avril 2015 de 9 heures à 12 heures,
- jeudi 7 mai 2015 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique unique comprenant notamment l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude et le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés dans la mairie de Gauville, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues **auprès des maîtres d'ouvrage** : **Réseau de transport d'électricité (RTE)**, centre développement et ingénierie Lille, service poste 2, 62 rue Louis Delos-TSA 71012-59709 Marcq-en-Baroeul, **Electricité Réseau Distribution France (ERDF)**, distribution réseau Nord-Pas-de-Calais, Bureau régional d'ingénierie postes sources (BRIPS), 981 boulevard de la République- Boîte postale 523 - 59505 Douai cedex et du **service de l'Etat chargé de l'instruction**, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (**DREAL**), service énergie, climat, logement et aménagement du territoire (ECLAT), pôle énergie, climat et qualité de la construction, 56 rue Jules Barni - 80040 Amiens cedex1.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la **Préfecture de la Somme** (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens Cedex 9).

La décision d'accorder ou non l'autorisation d'exécution sera prise par la préfète de la Somme.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens cedex 9). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture de la Somme (Rubrique Environnement).

Amiens, le 9 mars 2015

Pour la Préfète et par délégation,

Le Chef du bureau,

Nicolas GRENIER